
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mercredi 07 Avril 2010
A 9 h 00– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mercredi 07 Avril 2010 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mercredi 07 Avril 2010
A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

II- QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

8. – Budget Principal – Exercice 2010 – Budget primitif

Ce budget a été élaboré dans le cadre strict des orientations budgétaires qui ont été débattues le 12 février dernier, débat que le Conseil d'Administration est invité à confirmer.

SECTION D'INVESTISSEMENT 7 374 727.84 €

En dépenses, outre le report de crédits engagés en 2009 pour 2 466 554.00 € et le déficit reporté de 2009 pour 1 155 792.43 €, les principaux programmes sont les suivants :

Moyens généraux :

Hormis le maintien à niveau du parc informatique, aucune acquisition mobilière ni immobilière n'est programmée.

Les Ouvrages :

Outre l'achèvement de la refonte du système de manœuvre des vannes, la rénovation complète du génie civil et de la peinture sera réalisée. Les indemnités pour le concours de la 2^{ème} écluse seront versées et l'étude économique réalisée.

La lutte contre les inondations :

Les crédits inscrits pour 357 400 € financent la poursuite de la politique de prévention (pose de repères de crues, P.C.S., recherche de sites de ralentissement...)

Les milieux naturels :

. *Marais*

Les crédits inscrits visent particulièrement à présenter le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et les études complémentaires sur les habitats, les mares... toutes actions subventionnées

. *Estuaire*



Outre la 2^{ème} phase de modélisation (sédimentologique) pour 253 000 €, l'étude avifaune sera réalisée pour 17 500 €.

. *Inventaire des cours d'eau*

100 000 € sont inscrits pour réaliser 2 inventaires de bassin en 2010.

En recettes,

Outre les subventions accordées au titre de la politique de bassin et la prévention des inondations, l'équilibre de la section est réalisé par le FCTVA (393 327 €), un virement de la section de fonctionnement de 171 000 €, les amortissements (834 636 €), un excédent de fonctionnement capitalisé de 2009 (1 062 077.68 €) et le report depuis 2005 d'un emprunt de 3 570 000 €.

Aucun emprunt nouveau n'est inscrit en 2010.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 4 843 776.12 €

En dépenses,

Les crédits sont quasiment identiques à ceux de 2009, hormis la masse salariale qui progresse de 0.99 % et un virement à la section d'investissement de 171 000 €.

En recettes,

Conformément aux engagements du Débat d'Orientations Budgétaires, la participation statutaire des départements est réduite de près de 6 % par rapport au montant de 2009, et s'élève donc à 768 664 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2010 tel que proposé.
- Sollicite des différents financeurs, les subventions et participations afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

Yvon MAHE

